

pour y accomplir leur fonctions normales. C'est du reste ce que j'avais dit, le 7 mars je crois, à la Chambre. Nous ne pouvions tenir pour admissible aucune entrave suscitée à cette initiative par n'importe quel gouvernement, et la réussite de toute tentative de pareille intervention aurait de graves résultats sur n'importe quelle autre participation du Canada à la force d'urgence des Nations Unies et, partant, sur l'ensemble de la force d'urgence. Personne ne devrait en douter, mais c'est une éventualité qui, j'ai déjà dit que j'ai toutes les raisons de le croire, ne se produira pas à cause des assurances déjà reçues.

En prenant cette attitude qui me paraît raisonnable, nous nous soucions de l'avenir non seulement de cette force en particulier mais aussi des Nations Unies comme organisme qui doit faciliter et augmenter la paix et la sécurité internationales. J'en suis sûr, chacun de nous n'a que de bons sentiments envers le peuple égyptien; nous ne participons à aucunes manœuvres contre lui; nous ne sommes influencés que par le désir de rendre efficaces les Nations Unies et leur organisme, la Force d'urgence des Nations Unies, pour qu'elles atteignent les objectifs de l'Assemblée, savoir: l'obtention et la surveillance d'un cessez-le-feu, des mesures favorisant l'établissement de conditions pacifiques. Dans la ligne de conduite que nous avons suivie aux Nations Unies en ces domaines, nos motifs sont au-dessus de tout reproche.

Toute imputation du contraire est fautive et injuste. La force d'urgence de l'ONU n'est pas un manteau ni ne le sera pour servir les plans ou ambitions de tout État ou de plusieurs États, et tout soupçon de quelque source que ce soit voulant que quelqu'un veuille s'en servir dans ce sens n'a aucun fondement.

Monsieur l'Orateur, on a aussi posé des questions sur la marche du déblaiement du canal de Suez; je dois donc dire quelque chose à ce sujet. Pendant que notre attention se concentrait pour plusieurs semaines sur les efforts déployés pendant le retrait de troupes israéliennes et sur la force d'urgence de l'ONU, cette autre entreprise importante, le déblaiement du canal de Suez, se poursuivait. Le déblaiement du canal de Suez sous la surveillance de l'ONU s'est poursuivi conformément aux prévisions les plus optimistes des ingénieurs chargés de le mener à bonne fin. Nous ne savons pas encore exactement quand il sera possible de reprendre la circulation normale sur le canal mais on nous dit que, si les travaux continuent de marcher au rythme actuel, un chenal permettant de passer à des navires tirant plus

de 25 pieds sera ouvert très prochainement; en fait, c'est une question de jours. On nous dit aussi que le déblaiement d'obstacles secondaires et le rétablissement de tous les services de navigation ont progressé beaucoup mieux qu'on ne l'avait prévu primitivement, malgré les difficultés politiques qui ont tellement retenu l'attention comme il fallait s'y attendre.

Ainsi que le premier ministre (M. St-Laurent) l'a dit à la Chambre lundi dernier, le Canada avait acquis un intérêt spécial dans les mesures prises pour la réouverture du canal, par suite de l'avance,—non pas le don mais l'avance sur bonne "garantie",—que le gouvernement a faite pour le financement des travaux de déblaiement par l'ONU.

Bien entendu, le Canada n'est pas un usager important du canal mais il va de soi qu'en tant que nation commerçante, nous désirons ardemment que la circulation y reprenne le plus tôt possible, circulation qui est si essentielle à l'économie de nombreux usagers du canal. Notre contribution aux avances faites à l'ONU et les travaux que ce financement provisoire a permis d'exécuter ont aussi aidé particulièrement le Royaume-Uni et la France à ce moment-là, et c'est surtout pour cela que nous avons participé à ce financement provisoire; c'est une raison qui doit censément s'imposer d'elle-même aux députés de l'opposition.

Ainsi qu'on le sait, certaines propositions tendant à l'adoption d'un mode provisoire d'exploitation du canal, en attendant l'élaboration d'un régime permanent, ont reçu l'accord des gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis, de la France et de la Norvège et ont été transmises au gouvernement de l'Égypte par le Secrétaire général. Aux termes de ces propositions, la Banque internationale ou les Nations Unies elles-mêmes feraient office d'agent neutre, qui percevrait les droits de passage dans le canal, la moitié de ces droits étant remise immédiatement à l'Égypte et le reste étant conservé jusqu'à ce que soit déterminée la façon dont il sera déboursé aux termes d'un règlement définitif de l'affaire de Suez.

Pour autant que je sache, le gouvernement égyptien n'a pas encore fait connaître ses vues sur ces propositions, mais le Secrétaire général est en contact avec lui sur ce point et ce sera, j'en suis sûr, une des questions qui seront discutées lors de sa visite au Caire.

Le gouvernement du Canada n'a pas pris part aux discussions qui ont abouti à la formulation des propositions dont est saisi le gouvernement de l'Égypte. Cependant, je puis dire que nous estimons que ces propositions sont judicieuses et qu'elles offrent une